



www.isco-grenoble.fr

AVEC L'ISCO

CONSTRUISEZ VOTRE AVENIR !

Certification RNCP 34997

« Responsable technique du bâtiment et des travaux publics »

Les étapes de la

Validation des Acquis d'expérience (VAE)



ISCO GRENOBLE
CCI GRENOBLE

Première phase

L'accueil et l'information

Vous:

Vous souhaitez entamer une VAE

L'ISCO :

Vous conseille et vous informe sur :

- Les étapes de la VAE et la procédure I.S.CO
- Les aspects juridiques et réglementaires de la VAE,
- La certification visée par la VAE

Vous conseille pour accéder et compléter le dossier de recevabilité (Livret 1)

cerfa_12818-02 (1).pdf - Adobe Acrobat Reader DC (32-bit)

Fichier Edition Affichage Signer Fenêtre Aide

Accueil Outils catalogue-isco2021... cerfa_12818-02 (1)...

Rechercher "OCR"

Exporter un fichier PDF

Adobe Export PDF

Convertissez des fichiers PDF au format Word ou Excel en ligne.

Sélectionner un fichier PDF

cerfa_12818-02 (1).pdf

Convertir au format

Microsoft Word (*.docx)

Langue du document : Français

Créez, modifiez et signez des formulaires et contrats PDF

Essai gratuit

REPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DU TRAVAIL

DEMANDE DE RECEVABILITE A LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Code de l'éducation art. R335-5 à R335-11

LIRE ATTENTIVEMENT LA NOTICE AVANT DE REMPLIR CE FORMULAIRE.

Vous y trouverez les définitions des informations demandées, les listes de codes nécessaires pour renseigner les rubriques, la liste des pièces justificatives à joindre au présent formulaire pour envoyer un dossier complet.

DATEZ ET SIGNEZ LA DECLARATION SUR L'HONNEUR (RUBRIQUE 6)

sauf si l'autorité responsable de la certification vous propose une téléprocédure.

RUBRIQUE 1 : Nature de la demande

1ère demande : Renouvellement Prolongation

RUBRIQUE 2 : Certification professionnelle que vous souhaitez obtenir

Nature, intitulé complet et niveau de la certification

Autorité responsable de la certification

RUBRIQUE 3 : Etat civil/Situation du candidat

Nom de naissance :

Deuxième phase

Vous:

Vous complétez et déposez votre dossier de dossier de recevabilité VAE

Vous réglez les frais d'examen de votre dossier qui s'élèvent à 50 Euros.

Examen du dossier de recevabilité (livret 1)

L'ISCO :

réceptionne par voie électronique votre dossier :

- Vous adresse un accusé de réception.
- Statue sur la recevabilité de votre candidature
- Vous notifie sa décision par courrier électronique sous 2 mois

Troisième phase

Vous:

Votre livret 1 est recevable

Vous avez choisi l'accompagnement personnalisé pour constituer votre dossier de validation

Vous réglez les frais d'accompagnement 63€ de l'heure.

Vous ne souhaitez pas être accompagné : vous constituez seul votre dossier de validation

Constitution du dossier de validation (livret 2)

L'ISCO :

vous remet un guide de constitution du dossier de validation et vous précise les modalités d'évaluation.

Vous accompagne dans cette démarche pour décrire, analyser et valoriser votre expérience...

Quatrième phase

Dépôt du dossier de validation (livret 2)

Vous:

déposez par voie électronique votre dossier de validation au plus tard deux mois avant la date du jury.

Vous réglez les frais d'instruction et de Jury

1 500 euro

L'ISCO :

accuse réception de votre dossier
Vérifie la conformité de votre dossier
Vous adresse une convocation pour l'entretien avec le jury

Cinquième phase

Instruction du dossier de validation Jury de validation

Vous:

soutenez votre dossier devant le Jury.

L'ISCO :

vous adresse une convocation par courrier électronique avec accusé de lecture au plus tard 1 mois avant la tenue du jury.

Les 4 membres du jury instruisent le dossier de validation.

Le jury s'entretient avec vous

Délibération du jury qui vise soit :

- le refus de validation de bloc de compétence,
- l'acquisition définitive d'un, de plusieurs ou de la totalité des blocs de compétences

et qui identifie les compétences et connaissances pouvant faire l'objet d'une évaluation complémentaire nécessaires à l'obtention du titre.

Sixième phase

Notification de la décision du jury

Vous:

L'ISCO :

vous communique par courrier la décision du jury, accompagnée si nécessaire de préconisations sur les possibilités d'acquisition de blocs de compétences manquant en effectuant des stages, formations complémentaires ou en enrichissant votre expérience.

Vous remet la certification ou attestation de compétences